

il aurait pu faire autre chose: venir en aide aux agriculteurs de l'Ouest, par exemple, contribuer à une sorte de programme d'urgence, ou investir une partie de cet argent dans les régions défavorisées du pays. Mais il n'a rien fait de tout cela.

En ce moment, nous pourrions aussi parler d'une réforme complète du régime fiscal. Je sais que le député de Vancouver-Kingsway, cet après-midi, a fait à ce propos diverses remarques. Le régime fiscal du Canada exige des réformes radicales. Aujourd'hui, dans bien des cas, c'est essentiellement un régime de socialisme pour les riches et un régime de libre entreprise pour les pauvres: de grandes sociétés et beaucoup de gens riches, par divers moyens, s'en tirent sans avoir à payer leur juste part d'impôts à notre pays. Après tout, puisque nous sommes en régime démocratique, les gens devraient, me semble-t-il, verser autant qu'ils le peuvent pour améliorer réciproquement leur sort.

Je sais que dans ma propre circonscription d'Yorkton-Melville, par exemple, bon nombre de nos gens, monsieur le président, ne peuvent payer un impôt supplémentaire de \$120, dit impôt de progrès social, et je crois que le député de Vancouver-Kingsway avait raison de dire que c'est un impôt de déception sociale car ces contribuables ne peuvent le payer. Ils subissent une crise agricole. Il s'agit dans bien des cas de vieillards pensionnés. Beaucoup ont des emplois non spécialisés et ils sont tout simplement incapables de décaisser, alors que ceux qui touchent des revenus plus élevés s'en tirent à bien meilleur compte.

Comme je le disais au début, je crois que c'est très révélateur du genre de gouvernement que nous avons actuellement. C'est fondamentalement un gouvernement conservateur au sens strict du mot; un gouvernement qui sacrifie bien des choses pour les gens à revenu faible ou moyen, car il a peur de s'affirmer et de réclamer de l'argent aux grosses sociétés et aux millionnaires canadiens.

Je voudrais maintenant ajouter, monsieur le président, que nous devrions parler de la nécessité de mettre à exécution de nombreuses réformes sociales et économiques au Canada. Nous ne pouvons pas nous permettre d'adopter des mesures rétrogrades, car les gens ne l'accepteront pas indéfiniment. Ils se révolteront, ils seront extrêmement frustrés et auront de moins en moins confiance dans le gouvernement actuel.

Voilà des initiatives qu'il nous faudra prendre si nous souhaitons l'unité nationale au pays. Le bill sur les langues ne suffit pas. Nous devons accomplir davantage, et je voudrais à ce stade prier le ministre des Finances de songer sérieusement à supprimer l'impôt qu'il qualifie de progrès social.

Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler qu'il est six heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais donner aux députés une idée des travaux que nous envisageons pour demain. On s'attend que la Chambre termine l'examen du bill relatif à l'impôt sur le revenu demain après-midi. Dans ce cas, nous avons l'intention d'aborder l'article 63, l'étape du rapport du bill C-183 relatif à la Société pour l'expansion des exportations, puis l'article 66, l'étape du rapport du bill S-29 concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz et, enfin, l'article 64, l'étape du rapport du bill C-184 sur Téléstat. Nous espérons terminer la troisième lecture de ces bills demain, si la Chambre y consent, sinon vendredi. Si nous terminons ces travaux, nous présenterons l'article 84, la deuxième lecture du bill C-202 relatif aux subventions au développement régional.

MESSAGES DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans aucun amendement le bill C-102, visant à modifier la loi sur les brevets, la loi sur les marques de commerce et la loi des aliments et drogues. Le Sénat lui a également adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-35 visant à modifier la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques ainsi que d'autres dispositions législatives relatives aux questions visées par certaines de ces modifications qui exigent l'approbation de la Chambre.

(A six heures la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)